

# Les francophones de Flandre repartent à l'attaque

■ Ils poursuivent leur combat pour être reconnus comme minorité culturelle.

Les francophones de Flandre entendent toujours se faire reconnaître comme une minorité culturelle par les Nations unies. Et ils le font savoir suite à la diffusion d'un communiqué des Affaires étrangères qui les a irrités à propos de la préparation par la Belgique de son rapport pour l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme de l'Onu qui pourrait faciliter leur reconnaissance comme minorité culturelle.

L'Action fouronnaise, l'Association de promotion des droits humains, l'Association francophone de Leeuw-Saint-Pierre, l'Association pour la promotion de la francophonie en Flandre ainsi que les Citoyens de Zaventem déplorent le non-respect par la Belgique des directives des Nations unies pour rassembler les renseignements publiés dans les rapports nationaux en marge de l'examen périodique prévu pour le début de l'an prochain. Pour ces associations francophones, "on est loin des consultations de grande envergure préconisées par l'Onu. C'est plutôt un simulacre de consultation de la société civile !"

Ces consultations devraient avoir

lieu au moins un an avant et être programmées dans différentes villes et régions du pays. Edgar Fonck, président de l'APFF, et ses amis constatent que les Affaires étrangères attendent des contributions des entités fédérées qui formeront la base de ce rapport. Le 12 juin, le SPF organisera une consultation avec la société civile.

## Pas vraiment voix au chapitre

Les francophones de Flandre en déduisent que "le rôle de la société civile est limité à une simple consultation du rapport après sa rédaction en interne, comme en 2013, lors du bilan à mi-parcours". Pourtant, les Affaires étrangères ont formellement promis d'y associer la société civile il y a un an.

"C'est très mal parti. Même si ça devait se faire, compte tenu de la période des vacances scolaires, suivie des vacances parlementaires, la société civile ne disposera que de quelques semaines pour réagir, entre le moment où elle aura accès au projet de texte et l'envoi du rapport belge à l'Onu, au plus tard le 26 octobre 2015." Enfin, les quatre autres associations ont demandé de pouvoir participer aux consultations nationales. A ce jour, ces demandes sont restées sans suite. De quoi être pessimiste car il a fallu un coup de pouce de l'Onu pour que l'APFF puisse participer à la consultation.

**Christian Laporte**